



Début des cours
lundi 9
septembre

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

A L'ÉCOLE DE TENNIS DE L'ATN 2019 / 2020

Périodes d'inscriptions

- ✚ Entre le 23 mai et le 15 juin (période conseillée), attribution de l'horaire le 24 juin
- ✚ Entre le 16 et le 29 juin, attribution de l'horaire le 04 juillet
- ✚ Après le 30 juin (choix de créneaux restreints), attribution de l'horaire au plus tard le 8 septembre
- ✚ Evaluation nécessaire pour les nouveaux, consulter les dates [ICI](#)
- ✚ **L'inscription en ligne ne sera validée qu'à réception du paiement, accompagné des autres pièces nécessaires (voir ci-dessous)**

Conditions tarifaires et modalités de paiement :

- ✚ Le règlement intégral par chèque ou espèces et possible par carte bancaire courant juin, devra avoir été déposé au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du club. Le paiement en 3 fois est possible (dans ce cas les chèques seront encaissés en septembre, octobre et novembre). [TARIFS ICI](#)
- ✚ **Droits d'entrée** : Un droit d'entrée de 210 € est demandé à tous les nouveaux adhérents, exception faite des enfants nés en 2015 et 2016 (qui payeront ce droit d'entrée lors de leur arrivée dans la catégorie supérieure). Il ne sera pas demandé plus de 2 droits d'entrée par cellule familiale (les 3^{ème}, 4^{ème} etc seront offerts).
- ✚ **Réductions** : 35 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille, 70 € pour le 3^{ème}, 105 € pour le 4^{ème} et les suivants. Ces réductions ne s'appliquent pas aux enfants faisant partie du Pôle Compétition.
- ✚ **PASS +** : Pour les collégiens qui bénéficient du PASS +, merci de nous le fournir lors du règlement ou à défaut d'établir un chèque séparé d'un montant de 60 € qui vous sera restitué lors de la présentation du PASS +.
 - ✓ **NB pour les nouveaux inscrits habitant Neuilly, un justificatif de domicile original de moins de 3 mois est obligatoire (quittance électricité, eau ou téléphonie avec box)**
- ✚ Vous vous engagez à fournir au plus tard la semaine du 9 Septembre un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication de la pratique du tennis (y compris en compétition si vous souhaitez que l'enfant puisse faire ne serait-ce qu'une seule compétition dans l'année) ou [l'attestation CERFA](#) si vous avez fourni un certificat médical la saison passée
- ✚ Vous vous engagez à fournir par e-mail au plus tard la semaine du 9 Septembre une photo numérique en portrait rapproché du visage de l'enfant inscrit

Inscription à un 2^{ème} cours hebdomadaire

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un 2^{ème} cours hebdomadaire, il faut l'avoir indiqué dans la case « commentaires » au moment de l'inscription informatique, ou à défaut nous en avoir informé par mail, et nous remettre un règlement supplémentaire (par chèque séparé) du montant de la part formation (cf tableau des tarifs, 1^{ère} colonne « FORMATION »)

Conditions d'annulation et de remboursement

- ✚ En cas d'abandon de l'inscription avant le début des cours alors que vous avez reçu un horaire correspondant à l'un des 2 ou 3 choix que vous aviez émis, 50€ de frais de dossier seront retenus sur votre remboursement
- ✚ En cas d'arrêt des cours pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué
- ✚ En cas de blessure avec arrêt de plus de 8 semaines justifié par un certificat médical, un remboursement partiel pourra être effectué par l'ATN, uniquement sur la partie "Formation" de la somme initialement versée. Il conviendra de nous faire parvenir ce certificat dans les meilleurs délais pour prétendre au remboursement de l'ensemble des séances non effectuées, la date de réception faisant foi.
- ✚ En cas de mutation professionnelle définitive ou de déménagement au-delà d'un périmètre de 10 km autour de Neuilly, et sur présentation d'un justificatif, un remboursement partiel pourra être effectué si vous en faites la demande par écrit accompagnée des pièces justificatives.

Nombre de séances encadrées

Les séances encadrées sont répertoriées sur le [CALENDRIER DES COURS](#). Les séances se déroulant pour la plupart sur terrain extérieur, certaines seront susceptibles d'être annulées en raison d'une météo défavorable. Le club s'engage à indiquer 30 minutes avant l'heure de début des cours sur son site internet si la séance est annulée. Ces annulations ne donneront pas droit à un remboursement ou à un report des séances. Cela dit, l'ATN s'engage à un minimum de 25 séances effectives, et ajoutera des séances en fin d'année si les 25 séances n'étaient pas atteintes

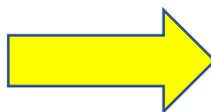
Invitations

- ✚ Chaque jeune né entre 1998 et 2016 se verra attribué 5 invitations gratuites, qu'il pourra utiliser sur les terrains Roche, Nortier et Jatte 6 et 7, afin de jouer avec une personne non membre. Il lui suffira d'utiliser ses identifiants pour accéder au tableau des réservations ; pour connaître les règles de réservation et accéder au tableau des réservations [cliquer ICI](#) et pour utiliser une invitation choisir comme partenaire : « jouer avec un invité »
- ✚ Une fois ce crédit de 5 invitations consommé, il pourra s'il le souhaite acheter 5 invitations supplémentaires au maximum sur la saison sportive 2019/2020, pour un coût de 10 € par invitation, à régler au préalable au secrétariat
- ✚ Les invitations gratuites ne sont pas reportées d'une saison sportive à une autre

Acceptation du règlement intérieur du club

Une inscription au club engage au respect du règlement intérieur que vous trouverez sur notre site internet, ou en cliquant [ICI](#)

INSCRIPTION



*J'ai lu et j'accepte
l'ensemble des
conditions d'inscription
présentes sur ce
document.*

*J'inscris mon enfant à
l'école de tennis de l'ATN*



NEUILLY-SUR-SEINE

TENNISPRO
Boulogne

PLAY Babolat